

La Gasette de France.

On s'abonne à PARIS, au bureau de la GAZETTE DE FRANCE, rue du Doyenné, 19; dans les DÉPARTS, chez les libraires, les directeurs de poste, et, sans aucune addition de frais pour port d'argent ou commission, chez les directeurs des Messageries de la rue Notre-Dame-des-Victoires, et des Messageries Lafitte et Caillard. Prix de l'abonnement : 20 fr. pour trois mois, 40 fr. pour six mois, et 80 fr. pour l'année. Les Annonces, agrées, sont reçues à raison de 1 fr. la ligne l'année de leur prix à lieu comme pour les abonnements. Les lettres non affranchies sont rigoureusement refusées. On reçoit en paiement des abonnements et des annonces les mandats à vue sur le trésor, sur la poste, et des effets sur Paris.

EXTERIEUR.

ESPAGNE.

Nous recevons de Perpignan, en date du 10, une lettre qui nous donne sur la situation de Barcelone, les plus tristes détails :

La junte de surveillance est toujours la seule autorité qui existe à Barcelone. Elle s'appuie, dit notre correspondant, sur 14 ou 15,000 anarchistes, dont se compose la garde nationale. Elle prend et fait exécuter les mesures les plus iniques sans que personne songe à lui résister.

Van Halen n'a pas osé entrer dans la ville. Depuis le 5 il se tient renfermé à la tête de six compagnies dans le château de Montjoui. De là il a fait signifier à la junte l'ordre de se dissoudre. Celle-ci a fait entendre qu'elle obéirait, mais elle a continué à démolir la citadelle et à commander dans la ville, comme si aucune injonction ne lui avait été faite.

On croit que Van Halen, qui a demandé des renforts, n'attend que leur arrivée pour sommer la ville de se rendre à discrétion, ou faire feu sur elle avec les canons de Montjoui.

Barcelone est dans la consternation, menacée au dehors d'un siège, elle est livrée au dedans à toutes les violences que l'esprit d'anarchie peut élever. Tous les habitants paisibles sont en proie aux plus vives alarmes.

Les nouvelles de Valence, qui nous parviennent aujourd'hui, montrent que la soumission de la junte de cette ville n'est pas plus réelle que celle de Barcelone. Elle s'est dissoute il est vrai mais après avoir préalablement décrété : 1. La destruction de la grosse tour de la citadelle, qui commande la cité; 2. la destruction de toutes les pierres de la constitution ou seraient inscrits les noms de Christine et de Ferdinand; 3. la destitution des employés que leurs antécédents rendraient indignes de la confiance publique; 4. l'émancipation des rangs de la garde nationale de tous ceux dont les opinions ne seraient pas notoirement combattues pour être libérales; 5. la démolition de l'édifice de l'inquisition; 6. l'arrestation de tous les individus suspects; 7. la suspension des travaux exécutés au bagne.

Le 4 on continuait à démolir la citadelle, et même une partie de la place du nouveau marché. On avait fusillé ce jour-là l'ancien gouverneur de Morella sur la simple demande de la garde nationale, qui avait assisté à l'exécution.

On a reçu aujourd'hui les lettres et les journaux de Madrid du 7. Leur contenu est de peu d'importance. Tous les yeux sont tournés dans cette capitale sur les événements des provinces. On en comprend la gravité, et l'on ne pense plus que le retour d'Espartero puisse être aussi prochain qu'on l'avait annoncé. Il ne reviendra pas, sans doute, avant d'avoir rétabli l'ordre sur tous les points où il a été troublé, et cette tâche n'est point jugée facile.

L'armée d'occupation qui occupe les provinces basques et la Navarre, sous les ordres du général Rodil, s'élève à quarante bataillons.

MEXIQUE.—Les nouvelles de la Vera-Cruz représentent le Mexique comme étant dans un état complet de révolution. De tous les côtés, les troupes s'arment et marchent à la tête sur la capitale, les uns pour appuyer le plan de Jalisco, les autres pour protéger et défendre le gouvernement actuel.

Jusqu'au 15 de septembre, il n'y avait eu aucun engagement décisif à Mexico; mais on s'y attendait d'un moment à l'autre, et l'on présumait qu'une affaire générale aurait lieu dès que les troupes révolutionnaires parties de Guadalajara et Puebla effectueraient leur jonction avec celles de Valencia, qui étaient alors enfermées dans la citadelle de la capitale.

Il est arrivé des nouvelles d'Afrique qui commencent à donner de vagues renseignements sur l'expédition du général Bugeaud. (Voir à la fin du journal.)

Les journaux anglais du 12 ne contiennent aucune nouvelle importante.

FRANCE.

INTERIEUR.

On nous écrit de Carpentras, 11 novembre :

Le jury de Vaucluse, séant à Carpentras, a acquitté hier l'écrivain M. le marquis de Forbin, après la plus brillante plaidoirie, prononcée par M. de la Boullie, ancien député.

On sait que cet écrit posait en principe l'illégalité du recensement suivant le mode prescrit par M. Humann, et que son but était de prouver la nécessité de la résistance passive en matière d'impôt et de violation de domicile.

L'effet de cette brillante et solide discussion a été immense.

Honneur à M. de Forbin des Issarts et à son noble défenseur, M. de la Boullie!

Nous citons ici l'écrivain qui a donné lieu à ce procès mémorable, dont le résultat fait avancer la question de résistance légale dans le midi de la France et complète, avec les éléments de Toulouse, ce grand mouvement national que le ministère a fait la faute de provoquer par le recensement, et qu'il a cru arrêter par des canons.

« Tout Français a le droit de publier son opinion, voilà la charte; ce droit devient un devoir dans les circonstances graves, lorsque l'intérêt public est fortement étreint ou compromis; il est impérieux ce devoir, surtout pour celui qui a reçu de nombreux témoignages de confiance de la part de ses concitoyens, qui fut honoré de leurs suffrages publics et chargé de les représenter dans les grandes assemblées nationales, il leur doit le tribut de ses lumières et de son expérience, quelque faible qu'il puisse être, il leur doit jusqu'au sacrifice de son repos, le dévouement n'est plus un acte de reconnaissance, il ne saurait y manquer. C'est là ma position, mon droit et mon devoir.

Que toute voix indépendante s'élève et se fasse entendre; qu'elle donne son opinion dans les circonstances actuelles, si graves, qui touchent de si près à nos libertés; qui ont agité toute la France, troublé sa tranquillité publique et déjà fait couler le sang français. Ces milliers de voix énergiques, mais calmes, formeront cette grande voix du peuple, cette voix de Dieu : Vox populi, vox Dei, et l'opinion du pays, principe, base et sauvegarde de la constitution actuelle; elles arrêteront, je l'espère, le pouvoir aveugle qui, par de funestes et illégales

mesures, agite le pays et le conduit aux abîmes.

L'abaissement morel du pouvoir à l'intérieur, la honteuse position de la France à l'extérieur, l'anarchie des esprits, le trouble, l'agitation, le malaise du présent, la crainte de l'avenir, les plus déplorables collisions sont des faits évidents à tous les yeux, et les fruits amers et inévitables de ces administrations inhabiles ou corrompues, se succédant, se dévorant les unes les autres, mourant et renaissant sans cesse, à la honte et au grand dommage du pays, qu'elles exploitent à leur profit, et qui, par amour de l'ordre, les subit en s'indignant : « Jusques à quand abuserez-vous de notre patience? »

Le scandaleux gaspillage de nos finances, constaté par un énorme déficit contracté pendant onze années de paix, est la cause et le résultat final de cet état de honte et de malaise où se trouve actuellement la France.

C'est cette immense et perpétuelle dilapidation des deniers publics, qui produit ces incessants besoins d'argent demandés par nos gouvernements et ces mesures fiscales illégales, odieuses, qui écrasent les contribuables, et augmentent de jour en jour ont affermé l'état-funeste que nous déplorons, que nous subissons, et que la dernière mesure aggravait considérablement encore si, ce qu'à Dieu ne plaise, elle pouvait se maintenir devant la réprobation générale du pays.

La représentation nationale, faussée dans son berceau par le défaut et l'insuffisance de la loi électorale, assise sur une base trop étroite et injuste, envahie par les parties prenantes du grand banquet du budget, ne peut offrir les garanties nécessaires : nous en avons la longue et triste expérience.

Où les trouverons nous donc ces garanties? Existont-elles quelque part? Faudra-t-il toujours et partout subir en rougissant et avec désespoir cet avilissant et ruineux monopole ministériel? voir partout et toujours notre honneur national et notre argent jetés en pâture à l'étranger et aux sicaires ministériels? Pouvons-nous demander, obtenir, arracher le redressement de nos griefs et de nombreuses violations de la charte et des lois par les agens ministériels? Pouvons-nous relever la position morale et politique du pays sans en compromettre les intérêts, sans troubler l'ordre et la paix publique, sans occasionner des désordres et des collisions que rien ne saurait justifier?

Bien oui, sans doute, nous le pouvons d'une manière certaine et facile; ces garanties, elles sont dans la charte, dans les lois du pays, confiées, mises sous la sauvegarde de toutes les gardes nationales et de tous les citoyens.

Nous le pouvons d'une manière simple, légale. Nous le pouvons sans danger pour l'ordre public et pour nous-mêmes, et dès-lors nous le devons.

La résistance légale, la résistance ferme, énergique, mais calme et impossible, en est un moyen assuré; nos intérêts, nos devoirs nous l'indiquent, la loi nous offre appui et garantie; servons-nous de la loi pour maintenir la loi contre ses violeurs. Le recensement-Humann, c'est-à-dire le recensement opéré d'après les instructions, obtenues, arrachées de M. Humann, privé des garanties dont il a toujours été environné, est certainement la mesure la plus vexatoire, la plus odieuse qui ait été inventée par des ministres oppresseurs, son but avoué est de pressurer l'impôt jusqu'à sa dernière expression; on y invite les agens par tous les moyens possibles, on n'a pas rougi d'employer jusqu'à la promesse publique de l'avancement. Est-ce là de la corruption? Elle tend à imposer l'air et la lumière jusque dans les plus pauvres habitations, à transformer le travail de la famille en une spéculation commerciale, et l'économie du ménage en industrie publique; c'est la mesure fiscale la plus oppressive, la plus odieuse qu'il se puisse imaginer : fut-elle légale, ses résultats, son but sont tellement iniques, qu'ils seraient plus que suffisants pour motiver une république générale.

Mais de plus elle est illégale, la polémique la plus étendue et la plus consciencieuse l'a démontré avec évidence, tous les barreaux de la France, l'immense majorité des conseils municipaux, défenseurs et organes légaux des intérêts des citoyens, l'ont déclarée telle, des villes entières et nombreuses ont protesté avec énergie contre son illégalité, tous les cœurs, tous les esprits, la France entière la repoussent, et si quelques-uns la subissent en gémissant, ce n'est que par une crainte exagérée de voir l'ordre troublé et la paix compromise, tous, tous la détestent et la repoussent.

A-t-on le droit de la repousser? la loi à la main, je réponds, oui, cela n'est pas douteux.

Peut-on la repousser sans crainte de compromettre l'ordre et la paix publique? Oui, mille fois oui! il ne s'agit que de se renfermer soi-même dans la loi pour y faire respecter les agens prévaricateurs, pour se défendre de leurs illégales exigences.

La résistance impossible est légale, c'est un moyen avoué par la loi et inflexible pour le succès, c'est l'ultima ratio des peuples sages, énergiques et civilisés; elle est de droit naturel et le droit le plus pacifique et le plus énergique qui soit au monde; point de violence, point d'insulte, point de trouble, point de voies de fait; mais résistance inflexible et impossible, c'est le droit de tout citoyen; la loi écrite, la loi est la pour lui servir d'appui et de défense, pour faire reculer l'illégalité et l'oppression.

Qu'il ne se plaigne plus, qu'il ne gémissé plus ce citoyen qui se dit opprimé, s'il refuse de se servir de la loi! elle ne lui fait pas défaut, qu'il ne lui fasse pas défaut lui-même; qu'il ne la laisse pas violer, on ne la violera pas.

Quant à moi, pénétré de mes droits de citoyen, et résolu de les maintenir dans leur intégrité, bien convaincu de l'illégalité de la mesure projetée et de ses funestes résultats, je crois faire acte de bon citoyen en la repoussant; je la repousserai donc, je m'en défendrai par tous les moyens légaux qui sont en mon pouvoir, et si l'on poussait la violence et l'arbitraire jusqu'à forcer mon domicile et fouler ainsi aux pieds la première de nos libertés, la plus sainte de toutes nos garanties, je m'adresserai à la justice de mon pays pour défendre dans ma personne les libertés de tous les Français.

La sainteté du domicile est inviolable, la charte et la loi l'ont textuellement exprimé. On ne peut pénétrer dans le domicile d'un citoyen qu'en vertu d'un mandat signé par le juge d'instruction, ou en cas de flagrant délit ou d'appel de l'intérieur. Telle est la charte, telle est la loi. Je m'y conformerai scrupuleusement, mais j'en maintiendrai avec une immuable énergie les sages et indispensables réserves.

Je ne me laisserai imposer ni séduire par l'appareil de la force, par la présence de telle ou telle autorité, ni par la menace, ni par la persécution; je maintiendrai avec fermeté, sans violence, sans injure, avec calme et dignité, mes droits de citoyen et la première et la plus sainte de nos libertés publiques.

Mon domicile sera clos pour le fisc et ses agens, parce qu'il n'a pas le droit d'y pénétrer malgré ma volonté; ainsi le veut la charte, et il la respectera. Avec le bouclier de la loi je me mettrai à couvert contre toutes les tentatives du fisc; sous cet abri je serai plus fort que lui, je le forcerai à respecter la loi, parce que si la loi me défend, je la défends aussi moi, et je la défends dans l'intérêt de tous les Français.

Si, ce que l'on ne saurait supposer, les agens du fisc oublièrent leurs premiers devoirs et foulaient aux pieds toutes les lois et les libertés publiques, alors encore, la loi à la main, je poursuivrais les prévaricateurs, j'appellerais sur leurs têtes toutes ces rigueurs, j'en appellerais à la justice du pays, et je l'obtiendrais, j'en ai la ferme confiance.

Avignonnais, mes compatriotes! vous m'honorâtes jadis de votre confiance et me chargâtes de la défense de vos intérêts, j'ai la conscience d'avoir rempli mes devoirs envers vous et envers mon pays. En-

tièrement retiré des affaires publiques, uniquement occupé des soins de ma famille et de mes affaires domestiques, ce n'est qu'à regret que je sors aujourd'hui de ma retraite et de mon obscurité; les circonstances m'ont paru graves, j'ai vu un devoir à remplir, une marque de dévouement à vous donner, je n'ai pas hésité, j'ai élevé ma faible voix.

Aujourd'hui comme alors, j'ai cru vous devoir mon opinion; vous la jugerez.

Signé M. de FORBIN DES ISSARTS, ancien député, pair de France, conseiller d'état, maréchal de camp.

La réunion de toutes les nuances de l'opposition nationale dans les élections municipales de Toulouse est un fait d'une immense portée.

Voilà le résultat de ces onze années d'oppression et de tyrannie. Tout le monde est convaincu que c'est dans l'union des hommes indépendans qu'est le salut de la France.

On se rappelle qu'en 1834 cette tendance se manifesta au sein du corps électoral par les mandats électoraux, et depuis dans la nation par les pétitions, dans la garde nationale par les cris de vice la réforme!

Ce qui se passe à Toulouse, c'est ce qu'on a vu dernièrement à Paris, dans ces réunions où se sont rencontrés les journaux indépendans et les hommes qui représentent les opinions nationales.

On ne saurait trop méditer sur le fait qui s'est passé à Toulouse. C'est dans les voies légales que ce triomphe a été obtenu, et ce n'est point un fait local, puisque tous les conseils municipaux s'étaient prononcés dans le même sens que celui de Toulouse. S'ils eussent été cassés, leur renouvellement aurait donné lieu aux mêmes résultats.

L'arbitraire est donc vaincu; vainement a-t-il déployé l'appareil militaire. Les votes l'ont emporté sur les canons. L'ordre civil a prévalu sur la force brutale.

On peut l'affirmer, si les électeurs municipaux sommaient la chambre, la chambre ne serait pas inféodée à MM. Guizot et Thiers. Il y aurait, comme dans le conseil de Toulouse, trois opinions, et la combinaison de ces trois opinions sauverait la France.

Toulouse, 11 novembre.

(Elections municipales.—Section K, n. 7.)

La lutte a été plus vive dans cette section; disons mieux, elle a été réellement combat. Nos adversaires se sont présentés. Mais ils ont vaincu, et leur résistance ajoute un nouveau prix à la victoire. Au même temps qu'elle aggrave la défaite. Il s'agit d'ailleurs de la nomination de M. Arzac, ex-maire, et de M. Gasc, l'un de ses adversaires, qui a été l'ame de cette municipalité provisoire, dont les actes ont créé un pouvoir une situation si embarrassante.

Les candidats de M. Duval réunissaient des chances de succès. A leur tête se trouvait M. Cibiel, à qui sa position de fortune et ses relations commerciales avec un grand nombre d'électeurs de la section, donnaient une influence notable. Cette candidature a cependant échoué après deux tours de scrutin; en voici les résultats :

Premier tour. Votans, 244; majorité, 125; M. Arzac, ex-maire provisoire, 190; M. Gasc, ex-adjoint (poursuivi tous deux devant le tribunal de Pau), 189; M. Louet aîné, juge au tribunal de commerce, 125; M. Paya, rédacteur en chef de l'émancipation, 113; M. Cibiel, conseiller sortant, 111; M. Martegoute, conseiller sortant, propriétaire du Journal de Toulouse, 99.

MM. Anthier et Olier, qui étaient aussi les candidats de M. Duval, n'ont obtenu qu'un petit nombre de suffrages.

MM. Arzac, Gasc et Louet ont été en conséquence proclamés membres du conseil municipal.

Deuxième tour. Votans, 251. M. Paya, 124; M. Cibiel, 101; voix perdues, 6.

M. Paya a été proclamé membre du conseil municipal. Ainsi, l'échec ne saurait être plus significatif, et il faut remarquer aussi que la 7^e section est située au centre de la ville, où les électeurs, ainsi que le dit la feuille de M. Duval, votent en connaissance de cause, et où il n'y a pas de ces jurés dont l'intelligence est si peu en honneur auprès de la France Méridionale. Il y a donc unanimité dans toutes les classes pour comprendre que la cité doit au pouvoir une énergique protestation pour tous les actes illégaux, pour toutes les mesures violentes, dont ses agens ont aussi injustement qu'imprudemment frappé une population au sein de laquelle, lorsque M. Duval est arrivé, il n'y avait plus le moindre germe d'agitation.

La section Y n^o 8 s'assemble ce matin. Elle a à nommer cette fois quatre conseillers; les membres sortans sont : MM. Pages (de l'Ariège), Maguès, et M. de Prymaurin, délégué.

L'opposition a choisi pour ses candidats M. Pages (de l'Ariège), conseiller sortant, membre de la chambre des députés; M. Maguès, conseiller sortant, ingénieur en chef du canal du Midi; M. Daunassans, propriétaire, rédacteur en chef de la Gazette de Languedoc, et M. Lassalle, avocat, ancien bâtonnier.

Les journaux ont su, par le télégraphe, que MM. Daunassans et Pages (de l'Ariège) ont été nommés.

PARIS.

Le Journal des Débats, après avoir rapporté les précautions prises, selon le National, par Louis-Philippe à sa rentrée à Paris, ajoute :

« C'est un tyran sans doute qui entre dans Paris au milieu de cette escorte formidable! C'est quelque prince couvert du sang de ses sujets, et qui, inspirant la crainte à tout le monde, craint pour lui-même à chaque instant! C'est un Denys de Syracuse ou un Louis XI! Ou bien encore c'est un despote aimant le faste et la grandeur et cachant sa petitesse sous les pompes du pouvoir! Tout Paris sait qu'il a fallu des tentatives répétées d'assassinat pour obliger le roi à souffrir une simple escorte autour de sa voiture.

Que veut donc nous apprendre le National? Que les jours du roi et ceux de sa famille sont incessamment menacés, qu'il y a au milieu de

HISTOIRE APOCRYPHE DE LA FRANCE DEPUIS 1830
JUSQU'À CE JOUR.

Nous jouissons depuis onze ans d'un bonheur si parfait, la tranquillité générale est si complète, la sécurité si profonde, la France si puissante et si fière, que les publicistes auraient brisé leurs plumes s'ils n'avaient imaginé une mystification des plus originales et des plus audacieuses. Ils ont supposé que les événemens de 1830 avaient enfanté une révolution. Une fois cette hypothèse admise, ils se sont amusés à composer une histoire fort ingénieuse qu'ils ont conduite fort habilement d'année en année jusqu'à ce jour. Ils ont élevé un trône tout neuf, ils ont nommé des ministères qui se succèdent avec une rapidité merveilleuse, ils ont raconté des guerres coûteuses et stériles, supposé des émeutes et des massacres, inventé des guet-à-pens infâmes, creusé l'abîme du déficit, désorganisé la société jusque dans ses bases, et fait déchoir la France du premier rang qui lui a toujours appartenu. Cette histoire est des plus complètes, il n'y manque rien, absolument rien que la vérité, ce qui est peu de chose. Elle est devenue très-populaire, et je dois en féliciter les auteurs, mais je ne puis leur en faire reproche, car il y a au fond de leur œuvre un grand enseignement et une admirable moralité. Ils ont accumulé avec tant d'art les conséquences désastreuses qui naissent toujours de l'oubli des principes, ils ont si bien déchiré le voile dont la corruption ne manque jamais de s'envelopper, que je ne crois pas qu'il y ait de lecture plus propre à dégoûter des révolutions. — et si bientôt il sera si difficile de trouver un seul révolutionnaire en France, je ne balance pas à en attribuer tout l'honneur à cette curieuse histoire. Je me prends quelquefois à désirer qu'elle soit vraie pour que la leçon soit plus forte, mais elle est fautive, tout le monde le sait. Il n'y a donc pas lieu à la réfuter, aussi ne veux-je pas perdre mon temps à le faire, mais pour me reposer de cette lecture qui, toute salutaire qu'elle est, n'en porte pas moins avec elle son dégoût et sa fatigue, il me plaît de jeter un regard sur l'ensemble des grands événemens véritables qui ont fait de la France le pays le plus puissant et le plus heureux de la terre.

Vous n'avez pas oublié que, trois jours après la publication des ordonnances devenues fameuses, Paris présenta un spectacle étrange. On aurait dit qu'un tremblement de terre avait tout bouleversé. Les rues étaient dépayées, des monceaux de débris interceptaient le passage, le palais des rois était désert, le sang avait coulé, et le peuple, effrayé de sa victoire, regardait autour de lui avec stupeur. C'est alors qu'on vit s'avancer le duc de Mortemart, qui apportait la révocation des ordonnances, la convocation des chambres, les abdications de Charles X et du duc d'Angoulême en faveur de M. le duc de Bordeaux et la nomination de M. le duc d'Orléans à la lieutenance générale du royaume. C'est alors aussi que M. de Lafayette, qui cette fois n'était pas monté sur son cheval blanc, prononça ce mot sublime qui lui fit tant d'honneur : *Il n'est jamais trop tard!*

Dès le lendemain, tous les députés se trouvèrent réunis comme

par enchantement et s'empresèrent de déclarer, sur la proposition de M. Laflotte et de M. Casimir Perier, que, trouvant leurs mandats insuffisants devant la grandeur des circonstances, ils en appelaient à la nation et invitaient le lieutenant-général du royaume à convoquer une assemblée générale, ce que M. le duc d'Orléans se hâta de faire avec autant d'empressement que de joie.

Tout homme payant une contribution équivalant à cinq jours de travail fut donc invité à se rendre dans sa commune pour élire des électeurs qui se réunirent eux-mêmes, huit jours après, aux chefs-lieux d'arrondissement pour élire les députés. Ces élections se firent dans le plus grand ordre, et l'assemblée générale, composée de 915 membres investis de mandats spéciaux, tint sa première séance le 20 août suivant, jour de la Saint-Louis. Le choix de ce jour était une attention délicate et significative de M. le duc d'Orléans.

Après d'importans débats qui durèrent plusieurs jours et dans lesquels brillèrent MM. Berryer, Laflotte, Royer Collard, Dupin, Perier, Barrot, Mauguin, Lafayette et tant d'autres, il fut unanimement reconnu que l'origine du mal se trouvait dans l'importation en France des idées anglaises. On se souvint alors du mot de M. de Pradt, qui avait conseillé, en 1814, de convoquer les états-généraux, et on déplora la funeste influence exercée à cette époque par M. de Talleyrand, qui avait fait octroyer une charte quasi-anglaise. On repoussa tout d'une voix la charte de 1814, qui n'était qu'un piège où tout le monde fut pris, depuis le plus grand jusqu'au plus petit. Voire même que j'y ai été pris comme les autres, tout enfant que j'étais; mais je n'y tomberais plus, tout candide que je suis encore!

Personne n'a oublié la solennelle séance dans laquelle l'assemblée unanime proclama Henri V roi de France et fixa la majorité à quinze ans. Elle investit en même temps Mgr. le duc d'Orléans du gouvernement du royaume, et tout le monde admira dans ces grandes circonstances la haute sagesse de ce prince, son noble caractère et sa fidélité décidée. Il refusa le titre de régent et accepta celui de président du conseil de régence, qu'il composa des plus grandes illustrations du pays. Il ne se réserva à lui seul que le droit de faire grâce, et refusa noblement toute liste civile, ce qui s'étonna personne. Il nomma M. de Villèle premier ministre, ce qui rassura tout le monde.

Dès le lendemain, l'assemblée déchira les traités de 1815, aux acclamations de la France entière.

En conséquence de ce grand acte national, M. le duc d'Orléans prit le commandement de l'armée, et envahit la Belgique, qui se sépara avec joie de la Hollande, et redevint française sous le titre de province de Belgique. Le prince s'avança sur la ligne du Rhin. Les populations venaient au-devant de lui, les habitans ouvrirent les portes des villes, et les garnisons étrangères furent renvoyées honorablement avec armes et bagages. En moins de trois mois et sans combat, la France reconquit ses limites naturelles au milieu d'un enthousiasme qui tenait du délire.—Vous voyez que l'histoire véritable vaut bien le roman révolutionnaire de mes collègues les publicistes!

C'est alors que parut cette sainte et énergique déclaration que l'assemblée nationale fit signifier à toutes les puissances du globe. Elle proclamait l'indépendance de la France, sa prise de possession de ses véritables limites et sa résolution de s'abstenir de toute autre conquête continentale.—L'Europe se troubla et fit mine d'armer. Mais l'Angleterre était embarrassée dans l'Inde, la Russie avait la Pologne à contenir, et l'Autriche l'Italie à conserver! Cha-

que souverain avait ainsi un bras en écharpe. L'armement n'eut pas lieu. Les puissances du continent savaient bien ce qu'elles perdaient, mais elles savaient aussi la force de la France, et d'ailleurs le principe les rassurait, car ce qu'elles craignaient le plus, après tout, c'était une propagande révolutionnaire. Après quelque hésitation, les ambassadeurs revinrent.

Pendant six ans, l'Europe et le monde jouirent d'une paix profonde, qui ne fut même pas troublée par les échos des guerres qui éclataient en Orient et sur quelques points de l'Amérique méridionale.

Mgr le duc d'Orléans et M. de Villèle employèrent ce temps à réorganiser la France, et à reconstruire l'édifice gouvernemental sur des bases inébranlables. Ils furent admirablement secondés par l'élite de la nation en hommes d'état, en grands citoyens et en écrivains célèbres. Grâce à la liberté de discussion, et pour ne servir du mot que fit alors entendre M. le duc de Broglie, le public connut tous les faits et le gouvernement connut les opinions. La presse ne fut pas une entrave, elle fut un immense levier. — A la tête du grand mouvement des idées, on distingua M. de Chateaubriand, la roi de la parole, M. Laffitte, M. de Fitz-James, M. Barrot, M. de Dreux-Brezé, M. Mauguin, M. de Laroche-foucault, M. Dupin, M. Ravez et une foule d'autres. C'est alors qu'on commença à parler de M. Thiers, toujours prêt à combattre les idées révolutionnaires, et de M. de Cormenin, toujours ardent à les combattre de sa puissante ironie.

La couronne reçut une dotation en forêts de l'état. Le clergé eut aussi une dotation particulière. Le budget fut fixé sur le pied de paix. L'assemblée générale fut seule investie du droit de voter les impôts nécessaires pour faire face aux dépenses extraordinaires. L'élection à plusieurs degrés assura la représentation de toutes les opinions. La gauche et la droite étaient toujours d'accord pour le progrès en toutes choses, le centre votait avec la droite sur toutes les questions d'ordre et de sécurité, la gauche et le centre s'unissaient en faveur de la liberté, que d'ailleurs la droite ne refusait pas, mais réglait dans sa marche. Dans une pareille assemblée les grands intérêts du pays avaient ainsi une majorité assurée.

La chambre des pairs brilla d'un immense éclat et devint le grand conseil de la couronne. Elle fut composée de toutes les illustrations de la France. On y vit le banc des maréchaux, le banc des archevêques et des évêques, celui des généraux et celui de la magistrature. On y voyait aussi des manufacturiers célèbres, d'illustres écrivains et de grands poètes. Lamartine y fut appelé. Elle était principalement chargée de la confection laborieuse des lois, soumises ensuite au vote de l'assemblée générale.

La France fut divisée en provinces qui s'administraient elles-mêmes, entretenaient leurs routes et leurs ponts, et faisaient face à tous leurs besoins locaux avec leurs propres ressources. Il n'y eut plus besoin d'avoir recours aux ministres pour la construction d'une écluse, la réparation d'un chemin vicinal ou l'amélioration d'une rivière. Les ministres purent consacrer tout leur temps aux intérêts généraux, et la race des solliciteurs se perdit.

Cependant le gouvernement ne perdait pas de vue notre belle conquête d'Alger. On avait fait appel aux populations de l'Europe, et les colons s'étaient présentés de toutes parts. On en compta un million la première année ! Aujourd'hui l'Algérie compte déjà, comme chacun sait, six millions d'habitans européens et quarante-deux villes nouvelles. La confiance est grande, et l'ombre du drapeau de la France est une protection efficace. Vingt mille hommes suffisent pour assurer la police des routes de ces vastes contrées, et les colons offrent une milice armée de plus d'un million d'hommes. Plus de cinq cent mille Arabes ont embrassé le christianisme, et Abd-el-Kader a obtenu le grade de maréchal-de-

camp.

Toute cette immense organisation de la France et de l'Algérie a demandé six années. Il faut du temps pour tout.

En 1836, le roi prit les rênes du gouvernement, sollicita M. le duc d'Orléans de lui continuer son loyal et habile concours, et conserva son ministère.

Le pape voulut venir le sacrer, et M. de Quélen, le saint et fidèle prélat, fut chargé d'aller le recevoir à la frontière. L'importante cérémonie eut lieu à Aix-la-Chapelle. Lorsque le roi reçut la couronne des mains de Mgr le duc d'Orléans, il s'éleva une acclamation si immense qu'elle fut entendue à une grande distance, et couvrit la voix de l'artillerie. Tout le monde a remarqué qu'en présentant la couronne, M. le duc d'Orléans pleurait de joie, et les cris d'approbation qui s'élevaient de toutes parts furent, disait-il, sa plus belle récompense.

Le jeune roi voulut marquer son avènement par quelque chose de grand et d'utile. Tout le monde sait que c'est à sa ferme volonté que la France doit cet immense réseau de chemins de fer et de canaux qui la couvre, et qui unit tous les points du royaume. Son système fut simple et habile. Il voulut que chaque province fournît le terrain; l'état tous les travaux d'art, de déblai et de remblai; les compagnies les rails, le matériel et l'exploitation. Chacun fut propriétaire d'une portion des revenus correspondans au capital fourni. Le roi voulut aussi que la jouissance fût perpétuelle et non pas pour un temps déterminé. C'est à cette occasion qu'il dit que le principe de la légitimité étant perpétuel, devait assurer la perpétuité de la propriété.

Pendant que ces grandes choses s'accomplirent, et sans que leur exécution en fût ralentie, d'importans événemens se passèrent. L'Europe fut troublée et la paix générale compromise. Mehemet-Ali avait secoué le joug du sultan, et le menaçait aux portes de Constantinople. La Russie fit marcher ses armées, l'Angleterre envoya ses flottes, l'Autriche intervint, et la France ne balança pas à faire entendre sa voix pour proposer la réunion d'un grand congrès qui se tiendrait à Rome.

Des négociations s'entamèrent, et pendant ce temps toutes les puissances coururent aux armes. L'Europe présenta l'aspect d'un camp immense!

L'assemblée générale du royaume fut réunie pour voter cinq cents millions, et le fit par acclamation, avec une unanimité bien faite pour faire réfléchir les rois de l'Europe. Quelques députés proposèrent de fortifier Paris, et cette opinion désastreuse faisait des progrès, lorsque parut une brochure de M. Thiers. Cet habile écrivain traita la question de haut, il dit que les fortifications de Paris, c'étaient l'Océan, le Rhin, les Alpes et les Pyrénées! Il fit honte aux cœurs pusillanimes de placer la force de la France autre part que dans le courage et le patriotisme de ses enfans. Il groupa des chiffres et démontra qu'on gaspillerait un demi milliard en pure perte! Puis, invoquant le nom de la liberté, il déclara que Paris, le foyer de l'intelligence et du génie, dégènerait à l'ombre des bastilles, et fut jusqu'à accuser de haute trahison tout député qui oserait voter une semblable mesure!—La brochure de M. Thiers renversa le projet, et le roi de France satisfait lui envoya le grand cordon de la Légion-d'Honneur. « Celui qui a seul empêché une si grande faute, lui fit-il dire, a remporté une victoire nationale! »

Cependant le congrès de Rome s'assembla. Le roi y envoya M. Berryer, M. le duc de Fitz-James, M. le marquis de Dreux-Bréze, le maréchal Soult et M. le baron Pasquier, son ministre des affaires

étrangères, M. de Châteaubriand. Ce fut dans la basilique de Saint-Pierre que fut résolu l'anéantissement de l'islamisme. La Russie s'empara de la Turquie. L'Angleterre reçut l'Égypte, la Prusse par compensation refit et compléta son territoire. La France se réserva Jérusalem et la Palestine, mais, toujours grande parce qu'elle est forte, elle n'en voulut pas la souveraineté. Elle releva l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, le divisa en autant de langues qu'il y avait de nations en Europe, et le constitua gardien des lieux saints. Les juifs s'y rendirent de toutes parts et reconquirent enfin leur nationalité après avoir reconnu, aux pieds du saint pontife, que le sabbédrin de Jérusalem avait crucifié le Messie. M. de Rothschild, qui avait donné l'exemple et fonde dix collèges, reçut le titre de duc de Saint-Jean-d'Acre.

Ces événements qui avaient failli mettre le monde en feu et bouleverser l'Europe, sont devenus, grâce à la noble attitude et au désintéressement de la France, les bases sur lesquelles repose encore aujourd'hui la paix universelle. Les grandes alliances qui se contractèrent alors en Europe et qui en furent la conséquence, sont des liens et des gages de plus entre les souverains et les peuples.

La joie fut générale lorsqu'on apprit que le roi allait épouser la princesse Alexandra, fille de l'empereur de Russie. Le marquis Henri de La Rochejaquelein fut nommé ambassadeur extraordinaire. Le choix qu'on fit de lui était un compliment à l'empereur qui n'avait pas oublié avec quelle brillante valeur M. de La Rochejaquelein avait combattu à l'avant-garde russe dans une campagne mémorable contre les Turcs. L'empereur Nicolas ne voulut pas le recevoir dans les salons du palais, l'ambassadeur fut conduit en grande pompe au milieu de la place entourée par la garde impériale. Dès qu'il arriva, l'empereur fut au devant de lui et tendant la main lui rappella en souriant cette noble devise : « Si j'avance suivez moi, si je meurs vengez moi, si je recule tuez-moi. »

Bientôt la jeune princesse partit pour la France, elle traversa l'Europe. Les populations se pressaient tellement sur le passage de la jeune reine de France, que de Saint-Petersbourg à Paris, ce ne fut qu'une longue acclamation ! Mais c'est en France que l'enthousiasme fut au comble ! Une alliance avec la Russie était une chose toute nouvelle, les deux peuples ne s'étaient rencontrés jusqu'alors que sur les champs de bataille où ils avaient appris à s'estimer, ils savaient que leurs intérêts en toutes choses étant différents, il n'y aurait jamais entre eux ni rivalité ni concurrence. La princesse était dans tout l'éclat de la jeunesse et de la beauté. Sa vue et ses gracieux sourires lui gagnèrent tous les cœurs. Dès que son pied eut touché le sol de la France, elle fut française pour tout le monde et n'eut plus qu'à se laisser aimer.

Dans cette grande occasion, le roi, voulant témoigner à la branche d'Orléans toute son affection, daigna consentir au mariage de sa sœur, MADemoiselle, avec M. le duc de Chartres, fils aîné de M. le duc d'Orléans. Ce jeune prince avait servi avec distinction en Afrique, et s'était toujours fait remarquer par son dévouement à la personne du roi.

L'année suivante fut remarquable par deux autres alliances qui firent de la maison d'Orléans une maison souveraine, et prouvèrent à quel point M. le duc d'Orléans s'était élevé dans l'estime publique par sa noble conduite et son admirable fidélité. Le duc de Nemours épousa la reine Victoria et s'assit près du trône d'Angleterre aux acclamations de l'Irlande catholique. La princesse Clémentine épousa le prince des Asturies, héritier présomptif de la couronne d'Espagne.

C'est à cette époque que se passa un singulier événement qui faillit enlever aux lettres une de ses plus grandes célébrités et à

l'université sa plus belle gloire. Le savant professeur Guizot avait lu le roman politique dont je vous ai parlé, et ne pouvait s'empêcher de le relire sans cesse. Il était indigné du rôle épouvantable qu'on lui faisait jouer dans cet ouvrage d'imagination. On y supposait qu'il avait été plusieurs fois ministre par suite d'intrigues parlementaires, qu'il avait donné des ordres impitoyables, et voulu gouverner par l'intimidation ! On lui faisait porter une main parricide sur la liberté de la presse, et on abaisait son caractère de citoyen au point de le représenter comme le jouet complaisant de la diplomatie anglaise ! Ambassadeur nommé par M. Thiers, il le trahissait pour le renverser et le remplacer ! — M. Guizot s'arrachait les cheveux de désespoir ; il tomba dans un long délire, et s'écriait sans cesse : « Non, cela est faux ; je ne suis pas un austère intrigant, je ne suis pas un mauvais Français ! »

Il fallut le saigner abondamment, lui donner des douches glacées et le garder à vue. Le savant docteur Blanche imagina de le revêtir de sa robe de professeur d'histoire, de le coiffer du bonnet carré et de le placer ainsi devant une glace. Ce stratagème réunit complètement. En se voyant professeur, le malade oubliâ qu'on l'avait supposé ministre. Il recouvra la raison en grande partie, et pleura de bonheur à la seule pensée que, grâce à Dieu, il n'avait eu que le cauchemar. Cependant il voulut une sorte de réparation, et se résolut à intenter une action en calomnie contre le *Journal des Débats* qui avait inséré le roman politique dans ses colonnes. Le journal fut condamné à l'unanimité et ses abonnés le quittèrent, ce qui lui fut plus sensible que la condamnation. Ce fut le seul exemple d'un procès de la presse pendant ces onze années !

Et maintenant, comparez ces deux histoires et choisissez ! Dans l'une, la France est grande, puissante, riche et heureuse ; dans l'autre, elle est petite, faible, pauvre et malheureuse. — Dans la première, qui est la vraie, M. le duc d'Orléans est l'homme le plus considérable et le plus aimé de la terre ; on se presse dès qu'il paraît et on le porte en triomphe. — Dans la seconde, où il est connu sous le nom de Louis-Philippe, il est accablé de soucis, entouré d'ennemis, menacé par d'infâmes sociétés secrètes sorties des barricades, et le point de mire de lâches meurtriers ! Il tremble même pour ses enfans ; ce qui est la plus grande torture qu'un homme puisse éprouver ! — Dans mon *histoire apocryphe*, toutes les places sont données au mérite ; il ne faut que du talent pour parvenir, chacun a sa fortune dans sa main. — Dans l'*histoire de la prétendue révolution*, les fonctions publiques sont le prix de la faveur, la monnaie de la corruption, et nul n'est sûr de son lendemain.

Croyez-moi, la mienne est la vraie, et j'en sais quelque chose, puisque c'est en récompense de bientôt dix années de travaux dans la *Gazette* que j'ai été nommé *historiographe de France*, glorieuse tâche que je viens de remplir à ma satisfaction personnelle, — et j'oserais dire à la vôtre, si, comme moi, vous aimez les beaux rêves.